



Sensibilité politique - déi Lénk

REÇU
Par Maria Mathieu, 16:59, 15/02/2022

Luxembourg, le 15 février 2022

Concerne : Réitération d'une demande d'une heure d'actualité au sujet de la détention et de la rétention du foncier constructible.

Monsieur le Président,

Etant donné que notre demande du 21 janvier 2022 pour une heure d'actualité est devenue caduque nous nous permettons par la présente de réitérer cette dernière, conformément à l'article 84 du Règlement de la Chambre des Députés, pour la mise à l'ordre du jour d'une heure d'actualité au sujet de la détention et de la rétention du foncier constructible au Luxembourg.

Lors de cette heure d'actualité, nous voudrions mettre l'accent sur les données publiées par l'Observatoire de l'Habitat/Liser dans sa note n°29 sur la détention du foncier ainsi que sur l'étude intitulée *Land and the housing affordability crisis: landowner and developer strategies in Luxembourg's facilitative planning context* réalisée en 2021 par des chercheurs du Liser et l'Université du Luxembourg qui met e.a. en évidence l'impact des stratégies de rétention de grands propriétaires de foncier sur les prix des logements au Luxembourg.

Ainsi, nous vous prions de soumettre cette proposition à la prochaine réunion de la Conférence des Présidents, afin qu'une heure d'actualité à ce sujet puisse avoir lieu en séance plénière dans les meilleurs délais.

Veillez agréer, Monsieur le Président de la Chambre des Députés, l'expression de notre parfaite considération.

Myriam Cecchetti
Députée

Nathalie Oberweis
Députée